

Les Résidences du Thouet

Livret d'accueil EHPAD Le Val d'Or 79600 AIRVAULT



☎ 05.49.64.70.68.

📠 05.49.70.83.96.

secretariat.airvault@ehpad-thouet.fr



Madame, Monsieur,

Bienvenue à vous qui avez décidé ou qui envisagez de vivre à l'E.H.P.A.D. du Val d'Or à Airvault. Nous sommes ravis de vous accueillir et vous remercions de votre confiance.

Cette plaquette vise à vous permettre, ainsi qu'à vos proches, de vous familiariser rapidement avec votre nouvelle demeure en vous informant sur le fonctionnement général de la maison.

Toute l'équipe se porte aussi à votre écoute pour vous aider à aborder sereinement ce changement de cap et vous offrir la meilleure qualité de vie possible.

N'hésitez pas à tout moment à nous faire part de vos suggestions pour nous aider à nous améliorer.

La Direction,

SOMMAIRE

1)	Une résidence dynamique et médicalisée	4
2)	Une résidence vaste et récente aux prestations variées.....	5
3)	Les modalités de votre admission	6
4)	Un accompagnement personnalisé, des référents à votre écoute.....	7
5)	Des espaces privatifs agréables et aux normes	7
6)	Des espaces collectifs conviviaux	8
6.1.	L'accueil.....	8
6.2.	La salle à manger.....	8
6.3.	La salle d'animation et les salons	8
6.4.	Le salon de coiffure	8
6.5.	Un pôle médical et paramédical	8
6.6.	La salle de soins	8
7)	Des prestations hôtelières soignées	9
7.1.	La restauration	9
7.2.	La blanchisserie.....	9
7.3.	Le courrier	10
8)	Des prestations médicales et para-médicales complètes.....	10
9)	Une attention marquée au maintien de la vie sociale	11
10)	Des professionnels du service public à l'écoute	12
11)	...Au service de la qualité en continue et de la bientraitance.....	12

1) Une résidence dynamique et médicalisée

La Résidence « le Val d'Or » à Airvault est, avec la Résidence de la Valette à St Loup Lamairé, l'un des deux sites constitutif de l'Établissement d'Hébergement pour **Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.)**, « **LES RESIDENCES DU THOUET** ».

Le siège social des Résidences du Thouet se situe à Airvault. Le Conseil d'Administration est présidé en alternance tous les 3 ans par le Maire d'AIRVAULT ou le Maire de SAINT LOUP LAMAIRE.

L'EHPAD est régi par le Code d'Action Sociale et des Familles (CASF) et la loi n° 2-2002 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui définit les principes de l'accueil des personnes âgées en établissement, les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'E.H.P.A.D.

A ce titre, il accueille des **personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans**, pour un accompagnement temporaire ou permanent. Il est agréé partiellement à l'aide sociale à l'hébergement grâce à une convention avec le Conseil Départemental des Deux Sèvres.

Les résidences se situent à proximité immédiate de l'axe routier Thouars-Parthenay-Niort et des accès vers Poitiers, Saumur et Cholet.

L'EHPAD est financé conjointement par l'ARS Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental des Deux Sèvres et les résidents.

Structure dynamique et médicalisée, elle propose aux usagers du territoire, en tout, 201 lits d'hébergement permanent, 6 lits d'hébergement temporaire, 1 lit d'urgence jour/nuit et une filière de service « Alzheimer et maladies neuro-dégénératives » composée d'un accueil de jour de 10 places, d'une unité de vie protégée de 14 places et prochainement d'un PASA de 14 places. Les personnels relèvent quant à eux du statut de la fonction publique hospitalière.

Autonome et public, l'établissement est géré par un Directeur d'Établissement Sanitaire, Social et Médico-Social (DESSMS), nommé par le Ministre de la Santé, qui assure sa gestion financière et administrative en lien avec le Conseil d'Administration et le Trésor Public.

Enfin, un Conseil de la Vie Sociale, instance représentative des usagers, résidents et familles, est associé à la vie de la structure. Il donne son avis et fait part de ses propositions sur toute question intéressant la qualité de l'accompagnement des résidents et le fonctionnement de l'établissement.

2) Une résidence vaste et récente aux prestations variées

L'E.H.P.A.D. dispose pour les personnes âgées dépendantes du territoire de :

- ✎ 132 places d'hébergement permanent
- ✎ 2 places d'hébergement temporaire
- ✎ 10 places d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées.

Répartis sur :

- **Un bâtiment récent (juillet 2010) sur 2 niveaux, 98 logements de 21 m2:**
 - 84 d'hébergement permanent dont 4 chambres communicantes,
 - 14 logements individuels en unité spécifique protégée pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.
- **Un bâtiment construit en 1991, sur 2 niveaux, 36 logements de 21 m2 à 24 m2, sur 4 unités regroupées autour d'un salon avec :**
 - 26 logements individuels
 - 4 logements à 2 lits
 - 2 logements individuels d'hébergement temporaire,

Regroupés par quartiers avec des codes couleurs, les logements sont répartis comme suit :



Rez-de-chaussée

RENOIR	logements 1 ... à ... 8
MIRO	logements 9 ... à ... 16
VAN GOGH	logements 17 ... à ... 28
DE VINCI	logements 29 ... à ... 39
MONET	logements 40 ... à ... 53
PICASSO	logements 54 ... à ... 65



Etage

CHOPIN	logements 101 ... à ... 108
RAVEL	logements 109 ... à ... 116
BERLIOZ	logements 117 ... à ... 128
MOZART	logements 129 ... à ... 139
SCHUBERT	logements 140 ... à ... 153
VERDI	logements 154 ... à ... 165

3) Les modalités de votre admission

Un dossier de pré-inscription est à renseigner systématiquement par anticipation et dès que possible. Il est conseillé de le compléter directement en ligne sur la plateforme Via Trajectoire (<https://trajectoire.sante-ra.fr/>). Toutefois, il reste disponible sous format papier à l'accueil ou peut être téléchargé sur le site internet de Service-Public.fr. La visite des locaux se fait à la demande sur rendez-vous. Une fois votre inscription agréée par la commission d'admission de l'EHPAD, une date d'entrée est co-programmée et un contrat de séjour sera constitué en amont à partir d'une liste de pièces administratives et médicales communiquées.

Le jour de votre admission, **vous aurez à signer un contrat de séjour, le règlement de fonctionnement** de l'EHPAD vous sera remis, puis vous serez présenté(e) à l'équipe soignante.

Les admissions ont lieu en début d'après-midi, entre 14h et 14h30.

Le prix de journée payé par le résident couvre les dépenses :

- ◆ d'hébergement
- ◆ de dépendance ou ticket modérateur (sur tarif GIR 5 et 6)

Le forfait téléphonique en cas de souscription n'est pas compris dans le prix de journée.

Les résidents dont le niveau de dépendance est classé en GIR 1, 2, 3, 4 bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Elle est versée par le conseil départemental :

- sous forme de dotation globale directement à l'établissement pour les **hébergements permanents**.
- pour les **hébergements temporaires**, en contrepartie de l'envoi, au service autonomie du Conseil Départemental, des factures acquittées.

Les tarifs sont fixés chaque année :

- par le Conseil d'Administration pour les tarifs d'hébergement
- par un arrêté du Président du Conseil Départemental des DEUX-SEVRES pour les tarifs dépendance et aide sociale.

Les tarifs sont affichés au sein de l'établissement.

Sous condition de ressources, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement (APL ou ALS).

Si vos ressources sont insuffisantes, vous pouvez à tout moment déposer une demande d'aide sociale à l'hébergement auprès du Département de votre domiciliation.

4) Un accompagnement personnalisé, des référents à votre écoute

Deux référents soignants sont désignées « personnes ressources » du résident et de sa famille. Au fait du projet d'accompagnement personnalisé du Résident (PAP) et de sa situation de santé, ils seront ses interlocuteurs privilégiés, ainsi que pour ses proches et pour l'ensemble de l'équipe soignante.

5) Des espaces privés agréables et aux normes

Les chambres disposent d'un lit médicalisé, d'un chevet, d'un bureau ainsi que d'un placard-penderie. La salle d'eau est aux normes accessibilité avec un lavabo, un WC et une douche « à l'italienne ».

Elles sont aussi pourvues d'un dispositif d'appel malade, d'une ligne téléphonique directe, d'une prise télévision pour la réception des chaînes nationales et d'un accès informatique à un réseau WIFI dédié aux usagers.

Il est possible d'intégrer du petit mobilier et de la décoration personnelle sous réserve de respect des normes de sécurité incendie (pas d'encombrement des voies d'accès, ni positionnement devant les radiateurs) et garantie de l'accomplissement aisé des soins quotidiens.

Enfin pour des raisons de sécurité :

- L'installation privée de matériels à risque électrique (bouilloires, lampe de chevet...) chimique ou infectieux (frigo) ...doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès de l'administration en joignant facture + garantie. Toutefois, l'établissement ne pourra être tenu pour responsable de l'entretien/nettoyage ou réparation de ceux-ci.
- Il est strictement interdit de déposer des bibelots ou vases sur la tablette électrique au-dessus du lit.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis.

6) Des espaces collectifs conviviaux

6.1. L'accueil

A l'entrée, l'accueil est ouvert du **lundi au vendredi de 9h à 16h30**. La résidence du Val d'Or, située en bordure de la place des promenades, près du bourg et des commerces offre des espaces de sortie et promenade en toute tranquillité pour les résidents.

6.2. La salle à manger

Spacieuse et lumineuse, climatisée, elle est le lieu de restauration quotidienne pour les résidents. Elle est aussi le lieu de nombreuses manifestations et animations.

6.3. La salle d'animation et les salons

La salle d'animation est destinée à accueillir les résidents pour la réalisation de diverses animations et ateliers (cuisine, lecture du journal...).

Des salons situés en divers endroits de l'établissement constituent également des espaces dédiés à la vie sociale. Les résidents peuvent s'y poser avec leurs proches. Ils sont le lieu de discussions et de jeux entre résidents.

6.4. Le salon de coiffure

Il s'agit d'un espace équipé qui donne sur le hall d'entrée. Il est à la disposition des résidents pour faire intervenir un coiffeur. Un coiffeur vient régulièrement au sein de l'établissement mais vous avez la possibilité d'en choisir un autre. Un agenda est disponible dans le salon de coiffure pour prendre rendez-vous. La prestation est à la charge du résident et n'est pas incluse dans le tarif hébergement.

6.5. Un pôle médical et paramédical

Un pôle paramédical au sein d'un espace dédié et central qui regroupe psychologue, ergothérapeute et équipe de prévention, diététicienne, qualitiicienne, coordinatrice du circuit du médicament et des dispositifs médicaux autour du médecin, du cadre de santé et de l'équipe infirmière favorise le travail pluridisciplinaire. Occupé par le médecin coordonnateur, le bureau médical est aussi disponible pour les consultations privées de tout autre professionnel de santé qui intervient dans l'établissement.

6.6. La salle de soins

La salle de soins des infirmiers est organisée et dotée selon les normes exigées par nos autorités en matière de qualité et sécurité des soins. L'équipe est à l'écoute des résidents pour un conseil ou un soin. Elle renseigne les familles avec ou sans rendez-vous plutôt les après-midis après les soins.

7) Des prestations hôtelières soignées

7.1. La restauration

Les repas sont préparés dans les cuisines de l'E.H.P.A.D. Résidence du Val d'Or à AIRVAULT dans le respect de la sécurité alimentaire.

Une diététicienne qui suit les besoins de nutrition des résidents est impliquée dans l'élaboration des menus et des régimes spécifiques.

Les repas sont servis :

- ◆ en chambres de 7h30 à 9 h pour le petit déjeuner,
- ◆ en salle à manger, à 12 h pour le déjeuner,
- ◆ en chambres ou espaces communs à 15 h30 pour le goûter,
- ◆ en salle à manger à 18 h 30 pour le dîner.

Un plateau repas en chambre est possible si votre état de santé le nécessite.

Un petit salon « des familles » offre l'opportunité, sous réservation préalable d'un ticket repas avant 72 h auprès de l'administration, de déjeuner avec parents et amis. Le prix, fixé par le Conseil d'Administration, est affiché dans le salon des familles et le hall d'entrée. Pour des motifs d'équité, de sécurité et capacité d'organisation, le nombre d'invités par résident est limité au maximum à cinq convives et tour à tour.

7.2. La blanchisserie

L'établissement fournit le linge plat : les draps, les serviettes, les gants de toilette ainsi que les serviettes de tables. Il sous-traite le blanchissage des gros volumes .

Votre trousseau personnel sera à faire identifier par la blanchisserie de l'EHPAD (puçage électronique) dès votre admission et pour chaque renouvellement via son dépôt avant usage à l'administration.

Le service blanchisserie sera responsable de son entretien (lavage, séchage repassage) dans la limite de ses capacités de nettoyage de collectivité : le linge personnel délicat (en « pure laine » ou contenant « + de 30% de laine », « Rhovyl », « Damart thermolactyl » ...) ne pourra être accepté car à risque de dommage important.

Un trousseau type est préconisé dans le dossier d'admission et le service Blanchisserie situé à la Valette est à votre écoute pour toute question.

7.3. Le courrier

Acheminé à l'EHPAD par les services de la Poste, il est distribué chaque matin directement aux résidents du lundi au vendredi. Attention, pour les résidents qui ont délégué la gestion de leurs démarches administratives (impôts, factures...) à leurs proches, merci d'effectuer les changements d'adresses nécessaires avant admission. En effet, le personnel n'est pas habilité à ouvrir et renvoyer les courriers à la place des résidents et le cas échéant, l'EHPAD ne saurait être tenu responsable de leur perte.

Les journaux quotidiens gérés par abonnement doivent être livrés par porteur et sont distribués 7j/7.

Pour vos envois, une boîte aux lettres se trouve dans le hall d'accueil. La levée est faite dans la matinée lors du passage du facteur.

8) Des prestations médicales et para-médicales complètes

Pour assurer la sécurité médicale générale et la coordination des soins, l'établissement bénéficie d'un temps de **médecin coordonnateur**.

Chaque résident conserve le libre choix de son médecin traitant et des autres professionnels de santé.

Par délégation et sous la responsabilité du **cadre de santé, l'équipe soignante composée d'infirmières, d'aides-soignantes (jour et nuit) et d'accompagnants éducatif et social** mettent en œuvre les soins médicaux classiques et ceux liés à la perte d'autonomie des résidents.

Une psychologue, une ergothérapeute, une diététicienne, une coordonnatrice du circuit du médicament et des dispositifs médicaux complètent l'équipe paramédicale qui est le plus souvent appelée à travailler en pluridisciplinaire au service des résidents et à leur écoute.

Enfin une convention partenariale avec le Centre Hospitalier Nord Deux Sèvres (CHNDS), facilite l'accès à des consultations, examens et au service des urgences pour les résidents.

9) Une attention marquée au maintien de la vie sociale

Les deux animatrices en collaboration pluridisciplinaire avec les équipes (cuisine, techniques, lingerie, soignants), les psychologues, l'ergothérapeute, la diététicienne, avec des intervenants extérieurs et des bénévoles proposent un programme varié.

Au programme : des activités telles que des ateliers lecture, écriture, cuisine, jeux de société, chansons, gymnastique, séances cinéma et documentaires, loisirs créatifs, des sorties shopping, pique-nique, théâtre, spectacles, manifestations locales, séjour vacances.

Des temps forts : repas à thèmes, fêtes avec les familles, loto sont aussi proposés au gré des saisons et des attentes des usagers.

Des espaces dédiés accessibles depuis le hall d'accueil, équipés de cuisine, de sonorisation et vidéo projecteurs permettent d'offrir des prestations de qualité. Un minibus équipé d'un haillon permet d'accompagner les personnes à mobilité réduite.

Des réunions mensuelles « vie de la maison » permettent de recueillir la parole et les attentes des résidents. Des programmes et une gazette de l'EHPAD distribués dans les chambres, diffusés sur les écrans dans l'établissement et sur Internet informent, distraient et font le lien entre les équipes, les résidents et leurs familles.



10) Des professionnels du service public à l'écoute

Une équipe pluridisciplinaire impliquée dans sa mission de service public qui maîtrise les bonnes pratiques professionnelles et partage les valeurs de respect et bienveillance à l'égard du public âgé et dépendant.

Chaque agent participe à la prise en charge et à l'accompagnement global et adapté aux besoins et selon les attentes des résidents.

Les compétences de chacun sont coordonnées au service du résident dans le but d'assurer des prestations de qualité dans les domaines de :

- L'accueil / l'administration.
- L'hébergement (hôtellerie / restauration / lingerie / entretien).
- La prévention et soins (d'hygiène et de confort, infirmiers et médicaux et paramédicaux).
- Le maintien de la vie sociale et les loisirs.

11) ... Au service de la qualité en continue et de la bientraitance

L'établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité afin d'adapter et satisfaire au mieux les besoins et les attentes des usagers, résidents et de leur famille, à partir des moyens à notre disposition.

La recherche de la Bientraitance est une exigence du quotidien qui nécessite la vigilance de tous et le signalement immédiat.

Un numéro national destiné aux victimes ou aux témoins de faits de maltraitance ou de risque de maltraitance existe :



EHPAD Le Val d'Or - 79600 Airvault